



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

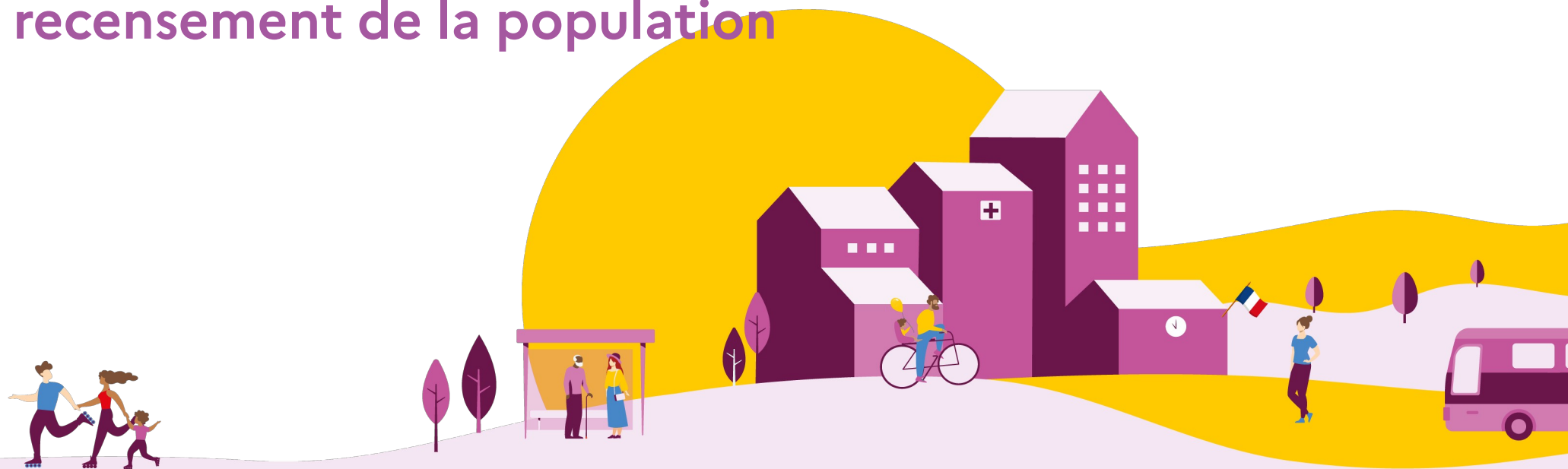


Recensement
de la population 2025



Webinaire Guyane-SIG

Insee – Le recensement de la population



Pourquoi un recensement de la population ?

Objectifs :

- Déterminer les **populations légales** de la France et de ses circonscriptions administratives
(environ 350 textes font référence à la population légale)
- Décrire les **caractéristiques des individus et des logements** à différents niveaux de territoire (**résultats statistiques**)
- Produire de nombreuses **études** nationales et locales, notamment sur les trajets domicile-travail

Pourquoi un recensement de la population ?

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques
publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



€ Établir la contribution
de l'État au budget
des communes



Décider des équipements
collectifs et des programmes
de rénovation



Définir le nombre d'élus
au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux
commerces
Construire des nouveaux
logements

**DGF : dotation
globale de
fonctionnement**



Pour l'ensemble
de la population

Le cadre juridique

Principes clés : confidentialité et anonymat

Le recensement est :

- encadré par une loi, des décrets et des arrêtés
- **obligatoire** et **confidentiel**
- **déclaratif**

Les trois secrets à respecter par l'ensemble des acteurs du recensement :

- secret **professionnel** (code pénal) : interdiction de révéler des informations personnelles
- secret **statistique** (loi de 1951) : interdiction pendant 75 ans de toute communication de données recueillies au moyen d'une enquête
- secret **informatique et libertés** (loi de 1978 et RGPD-2018) : interdiction de dévoiler des informations directement ou indirectement nominatives

Le cadre juridique

Les dates repères de la collecte

Dates définies par arrêté :

- début de la collecte : toujours le 3^{ème} jeudi de janvier
- fin de la collecte : 5 ou 6^e samedi qui suit le démarrage de la collecte
- retour des documents à l'Insee : 10 jours ouvrables après la fin de la collecte

Délai court : 4 ou 5 semaines

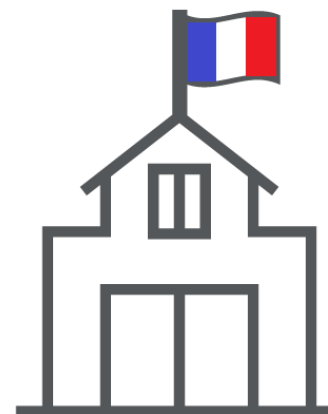
- nécessité de contrôler l'avancement de la collecte en continu

Le cadre juridique

La loi démocratie de proximité de 2002



**Le recensement est sous la
responsabilité de l'État**
La loi répartit les rôles



L'Insee organise et contrôle le recensement :

- fixe la méthode du recensement
- liste les communes concernées par décret annuel
- contrôle le bon déroulement de la collecte
- publie les populations légales chaque année

Les communes préparent et réalisent la collecte

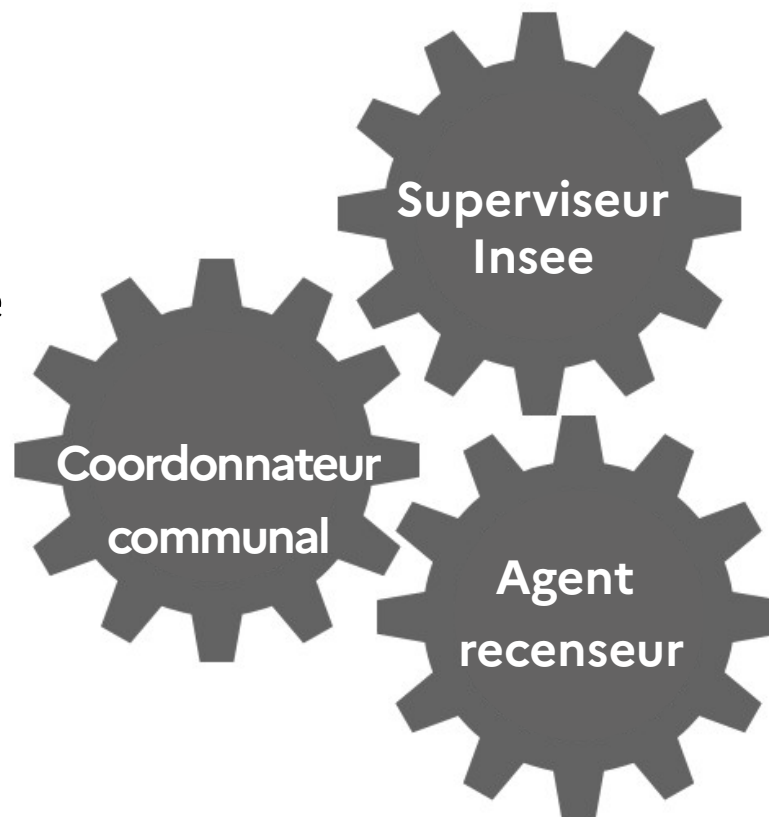
- prévoient les moyens matériels et humains nécessaires
- réalisent une tournée de reconnaissance des adresses à recenser
- réalisent la collecte sur le terrain

Les 3 acteurs principaux et leurs missions :

des rôles interdépendants

Prépare et encadre la collecte

- Encadre les agents recenseurs et contribue à leur formation
- Échange avec le superviseur sur les difficultés rencontrées



Supervise et contrôle la collecte

- Forme et conseille les coordonnateurs communaux
- Contribue à la formation des agents recenseurs
- Veille au déroulement et à la qualité des opérations

Réalise la collecte et rend compte de l'avancement

Les concepts clés du recensement : Adresse et logement

- **Une adresse** permet de **repérer** sans ambiguïté un logement (ou un ensemble de logements) sur le terrain.
Elle peut être **normalisée** (numéro, suffixe (bis, ter...), nom de voie ... **ou pas** !
- Au sens du recensement, **un logement** est un local **séparé, indépendant, à usage d'habitation**.
On recense tous les logements, habités ou non ...et leurs occupants.

Les concepts clés du recensement : qui recense-t-on ?

Toutes les personnes vivant habituellement en France

- quelle que soit leur nationalité
- présentes pour au moins **12 mois** sur le territoire (durée écoulée et à venir)

Mais aussi les **personnes n'ayant pas de résidence habituelle**, ni en France ni à l'étranger, quelle que soit leur durée de présence en France

- exemples : personnes sans-abri, migrantes ou réfugiées...

Les concepts clés du recensement : les zones de collecte

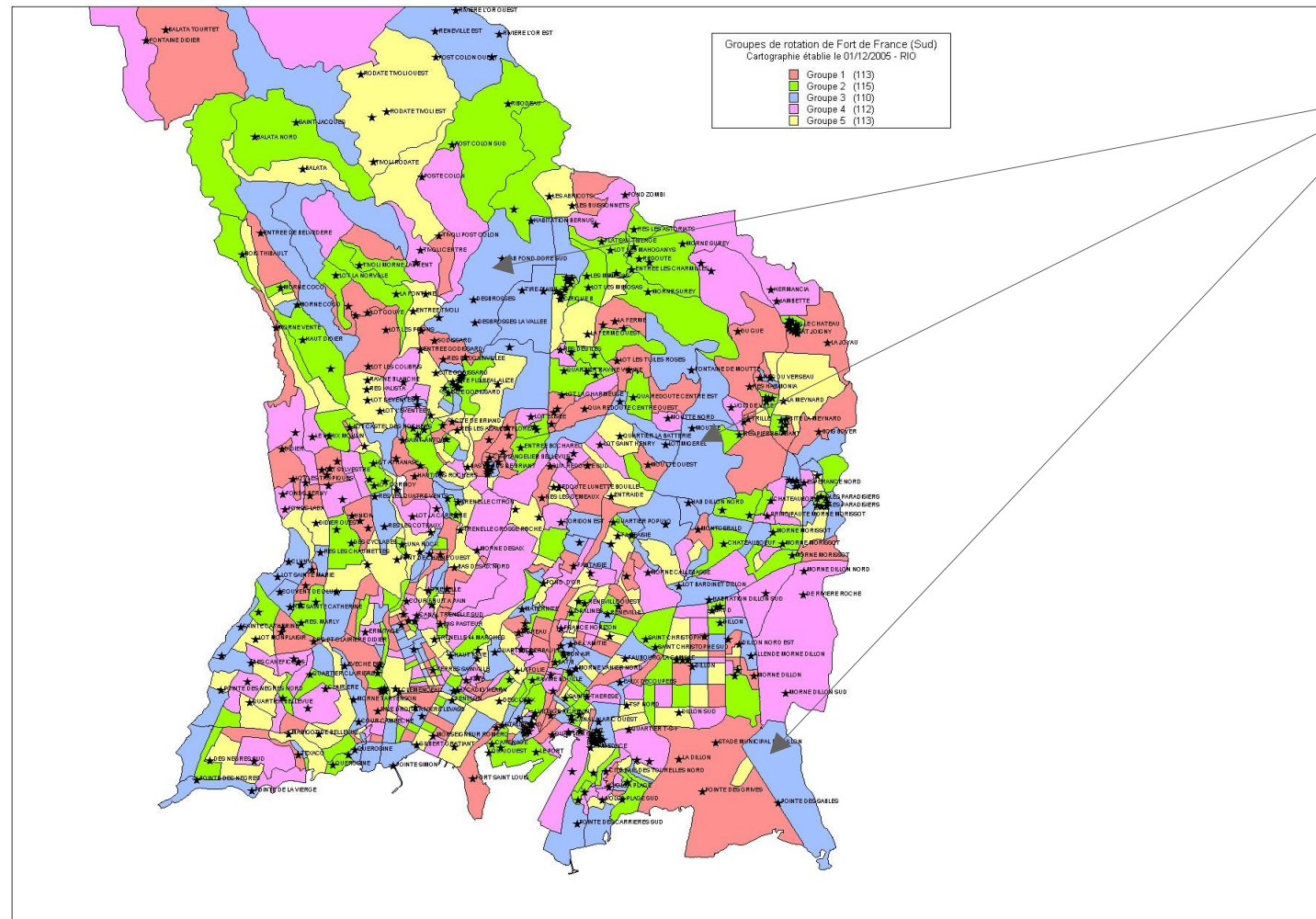
Depuis 2004, le territoire de chaque **commune** a été **découpé** en zones de collecte, ou **îlots**.

Ce zonage uniquement dédié au recensement permet de faciliter l'organisation de la collecte et l'exploitation des résultats.

Pour les communes de plus de 10 000 h. :

- îlots répartis en **5 groupes** équilibrés en terme de poids démographique : les groupes de rotation (GR1, GR2, GR3..)
- le recensement porte **chaque année** sur l'**ensemble des adresses d'un groupe** de rotation donné
- **en 5 ans**, le recensement aura couvert l'ensemble des adresses du territoire de chaque commune

Les concepts clés du recensement : les zones de collecte



**Le groupe d'îlots « bleu » est
enquêté en 2025**

GR2 : 2025

GR3 : 2026

GR4 : 2027

GR5 : 2028

GR1 : 2029

La méthode de collecte selon la taille de la commune

Depuis 2004 en métropole, aux Antilles-Guyane et à la Réunion, depuis 2021 à Mayotte : les enquêtes annuelles de recensement (EAR) distinguent les communes de plus ou de moins de 10 000 h.

**Communes de plus de
10 000 habitants**



**Recensement chaque année,
échantillon de 8 % des logements**

**Communes de moins de
10 000 habitants**



**Recensement exhaustif,
tous les cinq ans**

Une année de collecte pour chaque commune de moins de 10 000 habitants

En France, environ 34 000 communes < 10 000 h. :

- réparties en **5 groupes**
- chaque année, toutes les communes du groupe sont recensées
- chaque commune est donc recensée tous les 5 ans
- **recensement exhaustif**
- au bout de 5 ans : 100 % de la population des communes < 10 000 h. est recensée

En Guyane : 14 communes de moins de 10 000 h. dont 2 seront recensées en 2025

La méthode de recensement en comm. > 10 000 h

Sondage sur 1/5ème de la commune chaque année

Chaque année, un **échantillon de $\approx 40\%$ des logements du GR** est tiré dans la BSA et recensé...

- ... soit $\approx 8\%$ des logements de la commune
- Au bout de 5 ans : $\approx 40\%$ des logements des communes $\geq 10\,000$ h. sont recensés

En Guyane : 8 communes de plus de 10 000 h. :

Cayenne,	Matoury,
Saint-Laurent du Maroni,	Macouria,
Kourou,	Mana,
Remire-Montjoly,	Maripasoula.

La méthode de recensement en comm. > 10 000 h

Qu'est-ce que le RIL ?

Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) :

contient toutes les informations permettant d'identifier et de localiser les adresses habitables ou en cours de construction

- **Élément indispensable** pour :
 - l'organisation du recensement
 - le calcul de ses résultats
- **Outil d'analyse** pour les politiques locales dans le cadre de la **mise en œuvre d'actions publiques**.
- Également utilisé par l'Insee pour la **production de données statistiques** localisées

Une mise à jour bien faite est la condition indispensable pour une collecte et des populations légales de qualité

La méthode de recensement en comm. > 10 000 h

Du RIL à la BSA

- La **BSA** (Base de Sondage des Adresses) est un **extrait du RIL** à une date donnée.
- Elle comprend toutes les **adresses d'habitation actives** (habitables) du groupe d'îlots de l'année N.
- Elle est **constituée suite à la mise à jour du RIL**, et à sa validation par la commune.
- Elle **sert au tirage de l'échantillon** de la collecte de janvier-février de l'année N.

Les enquêtes annuelles de recensement

- Les modes de collecte :
 - Internet
 - le dépôt-retrait
 - l'interview. C'est le mode le plus utilisé en Guyane.
- Exploitation des résultats : utilise 5 enquêtes annuelles de recensement (EAR) consécutives. Ainsi :
 - toutes les communes de moins de 10 000 h. ont été recensées
 - environ 40 % des logements des communes de 10 000 h. ou plus ont été recensés

C'est la population légale (ou de référence) de l'année médiane qui sera publiée au 1^{er} janvier n+3

Par ex : les populations de référence de 2022 seront publiées au 1^{er} janvier 2025

Côté Insee

Insee.fr – Les résultats des recensements de la population

Insee.fr – Les populations légales 2021

Insee.fr – Dossier complet

Insee.fr – Documentation complémentaire sur le recensement

Insee.fr – Comprendre les populations légales

<https://www.insee.fr/fr/information/2008354>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728826>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/2011101>

<https://www.insee.fr/fr/information/2383410>

<https://www.insee.fr/fr/information/2553979>

Insee.fr – Découvrir, apprendre, enseigner

<https://www.insee.fr/fr/information/2021852>

Le recensement et moi – Recensement en ligne

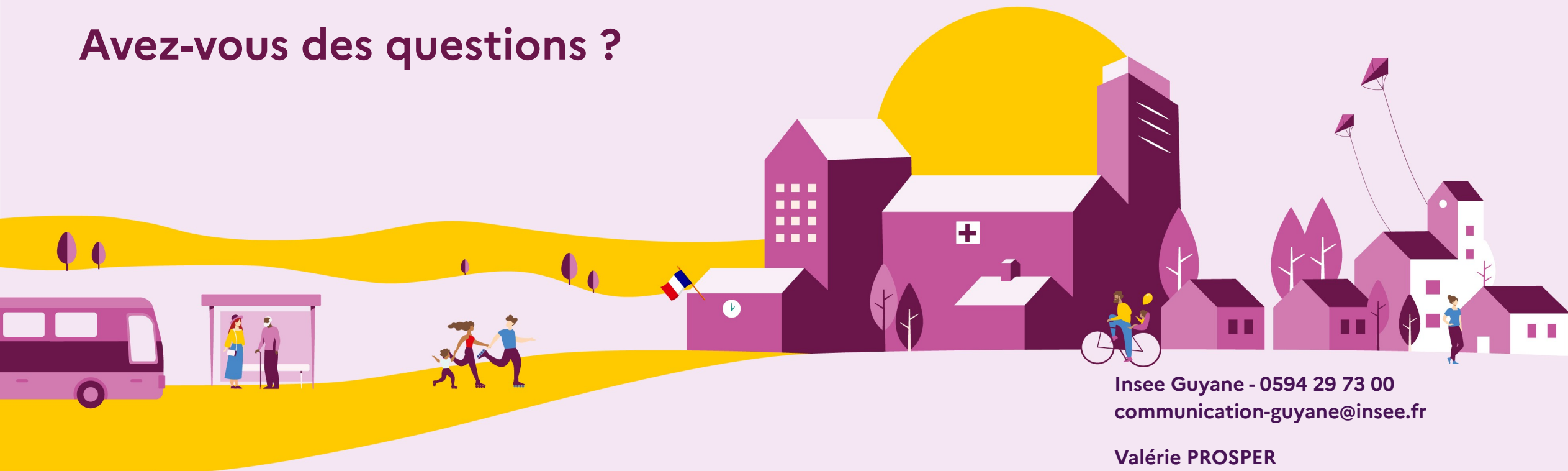
<https://le-recensement-et-moi.fr/>

Côté Guyane-SIG

<https://www.guyane-sig.fr/explorer/fr/recherche?responsibleParty.organisationName=INSEE%20Guyane%20-%20Institut%20National%20de%20la%20Statistique%20et%20des%20Etudes%20Economiques>

Merci de votre attention !

Avez-vous des questions ?



Insee Guyane - 0594 29 73 00
communication-guyane@insee.fr

Valérie PROSPER
Cheffe du Service Territorial Adjointe
valerie.prosper@insee.fr - 0594 29 73 17